



MAIRIE DE SALEON
D.330, LE SERRE
05300 SALEON
☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le six octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON.

Étaient présents : Madame Sandrine PEYRON, Messieurs René ARNAUD, Pascal LOMBARD, Yves JOUVE Yohann TORD et Cyril MONTANT.

Était absent excusé : Monsieur David HALTER (ayant donné son pouvoir à M. Cyril MONTANT)

Nombre de conseillers en exercice : 6

Nombre de voix délibératives : 7

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 29/09/2017

Monsieur Pascal LOMBARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte-rendu du 18 septembre 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

OBJET : Annulation de la délibération du 9 janvier 2017 et arrêt du plan local d'urbanisme

- Vu la délibération en date du 22 août 2008 prescrivant l'élaboration du PLU ;
- Vu la délibération du 25 juillet 2012 actant le débat du Conseil Municipal sur le projet d'aménagement et de développement durables ;
- Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;
- Vu la phase de concertation menée en mairie du 22 août 2008 au 9 janvier 2017 ;
- Vu la délibération du 9 janvier 2017 prescrivant l'arrêt du PLU ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de Plan Local d'Urbanisme et la concertation qui a été menée tout au long de la procédure. Il rappelle également que la délibération du 9 janvier 2017 prescrivant l'arrêt du PLU n'était pas valable car prise sans que la commune ne dispose de la compétence urbanisme ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes, aux EPCI directement intéressés, aux associations de protections de l'environnement et d'usagers qui en ont fait la demande ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Annule la délibération du 9 janvier ;**
- **Tire le bilan de la concertation suivant : Les modalités de la concertation définies par la délibération de prescription de l'élaboration du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche conformément aux principes de la délibération du 22 août 2008. Les différentes**

remarques et questions soulevées ont été posées lors des différentes commissions de travail.

Cette concertation a permis aux habitants d'interpeller les élus et le bureau d'études sur le projet et ainsi de mieux se l'approprier.

Le Bilan de la concertation est largement positif avec de nombreuses remarques dans le registre et une forte participation du public.

Le bilan de la concertation est annexé à la présente délibération.

Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saléon tel qu'il est annexé à la présente ;

• Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- aux Communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale

directement intéressés ;

- au centre régional de la propriété forestière ;
- à l'institut national des appellations d'origine ;
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Fin de séance à 21h30

Prochain conseil prévu le 30 octobre 2017